



## Conseil Communal de Bassins

Bassins, le 23 septembre 2015

Le Conseil Communal de Bassins,

vu le préavis municipal 4/15,

ayant pris connaissance du rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce dossier,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

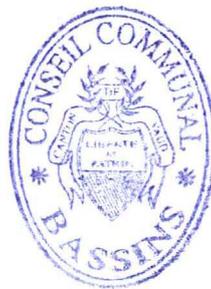
décide :

- d'accepter la cession d'action de la société Romande Energie pour un montant de 590'000 CHF au cours du jour de la transaction;
- d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre cette disposition selon les procédures légales en vigueur au moment de la cession des actions et selon le préavis tel que présenté.

La Vice-Présidente



Sylvie Elben



Le Secrétaire



Karim Donnet